



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « NUMÉRO 374-2015 ÉTABLISSANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2015 AU CLD JOLIETTE AYANT POUR MISSION LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE AINSI QUE POUR IMPOSER UNE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES DE LA MRC » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro 374-2015 sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « NUMÉRO 375-2015 POUR ÉTABLIR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2015 AU PARC RÉGIONAL DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES AINSI QUE POUR IMPOSER UNE RÉPARTITION DE LA DÉPENSE ENCOURUE PAR LA MRC AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI Y PARTICIPENT » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro 375-2015 sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.



Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 376-2015 POUR IMPOSER AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES PARTICIPANTES UNE RÉPARTITION DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA MRC DE JOLIETTE DANS L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE CONCERNANT LA CONFECTION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **376-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **NUMÉRO 377-2015 POUR ÉTABLIR ET IMPOSER UNE RÉPARTITION DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA MRC DE JOLIETTE DANS L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À L'ÉGARD DES MUNICIPALITÉS ET VILLES PARTICIPANTES** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **377-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « NUMÉRO 378-2015 POUR ÉTABLIR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2015 POUR LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE, AINSI QUE POUR IMPOSER UNE RÉPARTITION DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA MRC DANS L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES PARTICIPANTES » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro 378-2015 sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.



Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **NUMÉRO 379-2015 POUR ÉTABLIR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2015 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ DESSERVANT TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE AINSI QUE POUR IMPOSER UNE RÉPARTITION DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA MRC DANS L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI EN FONT PARTIE** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **379-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « NUMÉRO 380-2015 POUR ÉTABLIR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE JOLIETTE, POUR L'ANNÉE 2015, POUR LE TRANSPORT EN COMMUN LOCAL DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE AINSI QUE POUR IMPOSER UNE RÉPARTITION DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA MRC DANS L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro 380-2015 sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « NUMÉRO 381-2015 POUR ÉTABLIR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE JOLIETTE POUR L'ANNÉE 2015, POUR LE TRANSPORT RÉGIONAL DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE AINSI QUE POUR IMPOSER UNE RÉPARTITION DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LA MRC DANS L'EXERCICE DE SA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DES MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI EN FONT PARTIE » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro 381-2015 sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 382-2015 POUR DÉFINIR ET IMPOSER LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE DIFFÉRENTES QUOTES-PARTS DES MUNICIPALITÉS ET VILLES À LA MRC DE JOLIETTE POUR L'ANNÉE 2015** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **382-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles Malouin', is written over a horizontal line.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **NUMÉRO 383-2015 IMPOSANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MRC DE JOLIETTE POUR LA GESTION DU FONDS D'ARCHIVES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA RÉGION DE JOLIETTE POUR L'EXERCICE 2015 ET ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES PARTICIPANTES** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **383-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 384-2015 IMPOSANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MRC DE JOLIETTE POUR LA L'ORGANISATION DE LA PATINOIRE SUR LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION POUR L'EXERCICE 2015 ET ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI Y PARTICIPENT** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **384-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 385-2015 IMPOSANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MRC DE JOLIETTE POUR LA L'ORGANISATION DU FESTIGLACE POUR L'EXERCICE 2015 ET ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI Y PARTICIPENT** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **385-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « NUMÉRO 386-2015 IMPOSANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MRC DE JOLIETTE POUR LE TRANSPORT DES PRÉLÈVEMENTS DANS LE CADRE DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS EN MILIEU RURAL POUR L'EXERCICE 2015 ET ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI Y PARTICIPENT » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **386-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

Gilles Malbuin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 387-2015 IMPOSANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MRC DE JOLIETTE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE POUR L'EXERCICE 2015 ET ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI Y PARTICIPENT** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette le 20 janvier 2015.

Le règlement numéro **387-2015** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des municipalités/villes ainsi qu'à la MRC de Joliette.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 22^e jour de janvier deux mille quinze.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Gilles Malouin", is written over a horizontal line.

Gilles Malouin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier